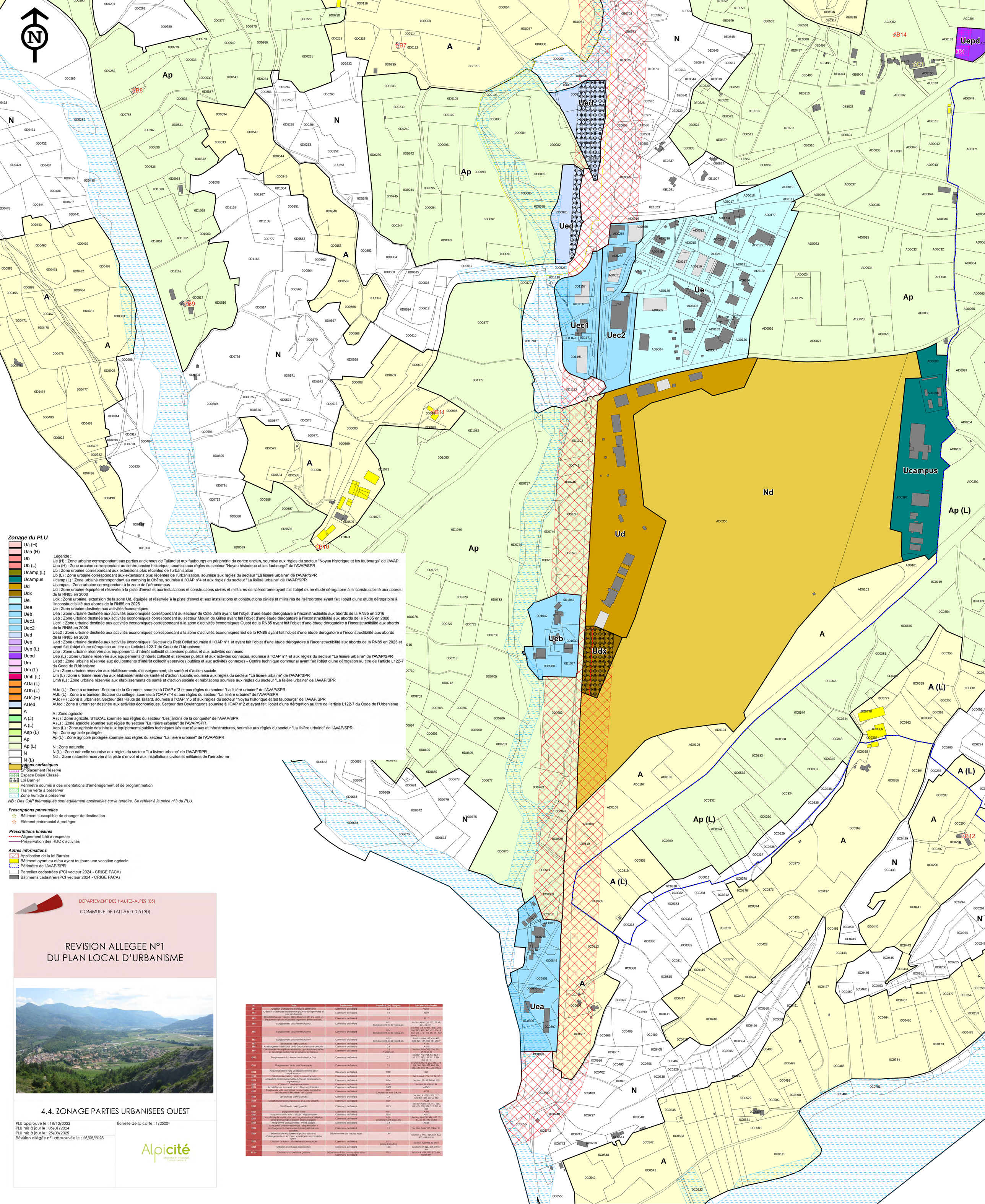

Zonage du PLU

- Ua (H)
- Uaa (H)
- Ub
- Ub (L)
- Ucamp (L)
- Ucampus
- Ud
- Udx
- Ue
- Uea
- Ueb
- Uec1
- Uec2
- Ued
- Uep
- Uep (L)
- Uepd
- Um
- Um (L)
- Umh (L)
- AUa (L)
- AUb (L)
- AUc (H)
- AUed
- A
- A (J)
- A (L)
- Aep (L)
- Ap
- Ap (L)
- N
- N (L)
- Nd

Légende :
Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parties anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP
Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
Ub : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation
Ub (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Ucamp (L) : Zone urbaine correspondant au camping le Chêne, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérocampus
Ud : Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
Udx : Zone urbaine, extension de la zone Ud, équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2025
Ue : Zone urbaine destinée aux activités économiques
Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2016
Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
Uec1 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Ouest de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
Uec2 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Est de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet soumise à l'OAP n°1 et ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2023 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
Uep : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes
Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
Um : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Umh (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale et habitations soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

AUa (L) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise à l'OAP n°3 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
AUb (L) : Zone à urbaniser. Secteur du collège, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
AUc (H) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise à l'OAP n°5 et aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
AUed : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangeons soumise à l'OAP n°2 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme

A : Zone agricole
A (J) : Zone agricole, STECAL soumise aux règles du secteur "Les jardins de la conquête" de l'AVAP/SPR
A (L) : Zone agricole soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Aep (L) : Zone agricole destinée aux équipements publics techniques liés aux réseaux et infrastructures, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Ap : Zone agricole protégée
Ap (L) : Zone agricole protégée soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

N : Zone naturelle
N (L) : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Nd : Zone naturelle réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome

Prescriptions surfaciques

- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Loi Barnier
- Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
- Trame verte à préserver
- Zone humide à préserver

NB : Des OAP thématiques sont également applicables sur le teritoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Elément patrimonial à protéger

Prescriptions linéaires

- Alignement bâti à respecter
- Préservation des RDC d'activités

Autres informations

- Application de la loi Barnier
- Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
- Périmètre de l'AVAP/SPR
- Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)
- Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha) / largeur	Parcelles concernées
ER1	Création d'un centre technique communal	Commune de Tallard	0,2	AC188
ER2	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales et voie de dessorte	Commune de Tallard	1,9	AD275
ER3	Réhabilitation de l'ancien 33R la Durance afin d'y créer un équipement public et/ou des logements (mixité sociale)	Commune de Tallard	0,6	B917
ER4	Elargissement du chemin rural n°2	Commune de Tallard	0,01 Elargissement de la voie à 6m	Section AB n°124, 122, 53, 49, 231, 52 et 51
ER5	Elargissement du chemin rural n°3	Commune de Tallard	0,04 Elargissement de la voie à 6m	Section : AB : n°305, 456, 203, 186, 185, 415, 540, 451, 126, 8, 532', 24, 414, 413 38, 39, 472 et442
ER6	Elargissement du chemin rural n°4	Commune de Tallard	0,02 Elargissement de la voie à 6m	Section AB n°182, 430, 411, 328, 327, 187, 188, 181 et179
ER7	Création de parking public	Commune de Tallard	0,1	AI440
ER8	Aménagement des bords de la Durance en zone de loisirs	Commune de Tallard	0,4	AI451
ER9	Création de liaison piétonnière et/ou cycliable interquartier et bouclage voirie pour les services techniques	Commune de Tallard	0,3 Environ 6 m	Section AD n°335, 336, 337, 57, 58 et 59
ER10	Elargissement du chemin des Lauzes/Le Clos	Commune de Tallard	0,1	Section AC n°24, 93, 22, 94, 95, 177, 180, 187,21,15, 186, 200 et 14
ER11	Elargissement de la voie Serre Lapin	Commune de Tallard	0,1	Section B n°273, 272, 283, 773, 581, 280, 760, 978, 882, 884, 256, 630, 693, 994, 629 et 846
ER12	Acquisition d'une voie de desserte interne pour régularisation	Commune de Tallard	0,02	B41
ER13	Création de parking public: niveau et accès	Commune de Tallard	0,2	Section AA n°54, 55, 56, 57
ER14	Acquisition de l'impasse Saltrie Agnès et de son accès - régularisation	Commune de Tallard	0,04	Section AB152, 148 et 150
ER15	Création d'une liaison routière	Commune de Tallard	0,04	Section AB n°183 et 89
ER16	Acquisition de la voie douce créée - régularisation	Commune de Tallard	0,001	AB543
ER17	Création de voie permettant de raccorder les services techniques et le chemin des Lauzes	Commune de Tallard	0,02 Création de voie à 4,5m	AC15
ER18	Création de parking public	Commune de Tallard	0,3	Section A n°375, 376, 377, 378, 379, 380, 381 et 382
ER19	Création d'un parc/espace de jeux pour enfants	Commune de Tallard	0,09	AA38
ER20	Création de parking public	Commune de Tallard	0,15	Section AB n°166, 167, 168, 169, 479, 530, 532, 519, 521 et 526
ER21	Elargissement de voirie	Commune de Tallard	0,01	A300
ER22	Acquisition de la voie d'accès - régularisation	Commune de Tallard	0,09	AA10
ER23	Acquisition de la voie d'accès - régularisation + création cheminement doux (piéton et/ou cycliable)	Commune de Tallard	0,09 (cheminement doux 4m)	Section AB n°38, 496, 497, 33, 34, 35, 36, 280 et 282
ER24	Programme de logements - mixité sociale	Commune de Tallard	0,4	AC65
ER25	Acquisition du chemin existant - régularisation + aménagement cheminement doux (piéton et/ou cycliable)	Commune de Tallard	0,1	Section AA n°107, 108 et 10
ER26	Extension des équipements publics existants, aménagements en lien avec le collège et le complexe sportif	Département des Hautes-Alpes	1,86	Section C n°16, 829, 837, 832, 833, 836 et 826
ER27	Création de liaison piétonnière et/ou cycliable	Commune de Tallard	0,01 (emprise 4 est 4,5m)	Section AB n°88, 83 et 81
ER28	Création d'un bassin de rétention	Commune de Tallard	1,02	Section E n° 368, 369, 370 et 371
ER 29	Création d'un carrefour giratoire	Département des Hautes-Alpes et/ou Commune de Tallard	0,15	Section B n°39, 870, 872, 869, 908 et 919

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE TALLARD (05130)

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.4. ZONAGE PARTIES URBANISEES OUEST

PLU approuvé le : 18/12/2023
PLU mis à jour le : 05/01/2024
PLU mis à jour le : 25/08/2025
Révision allégée n°1 approuvée le : 25/08/2025

Échelle de la carte : 1/2500e

Alpicité
urbanisme - Paysage - Environnement